



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
30 novembre 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 8 DEC. 2023 et publication du - 8 DEC. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-trois, le **sept décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Fabienne STALARS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN
Patricia PERRET donne pouvoir à
Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2023-040 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association animation maison de retraite de Perreux

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 800 euros à l'association animation de la maison de retraite pour l'acquisition d'un entraîneur thérapeutique avec un système ludique intégré au matériel d'une valeur de 12 960 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231207-2023-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Publication : 08/12/2023

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 800 euros à l'association animation de la maison de retraite de Perreux.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 8 décembre 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Jean-Yves BOIRE

Fabienne STALARS

